



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
 Direction des élections, de l'immigration et de l'intégration
 Bureau des élections et de l'administration générale

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Niort

Le préfet des Deux-Sèvres
 Chevalier de la Légion d'Honneur
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Niort ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés I et II ci-après.

Article 2 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe, au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant sa réunion.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Niort .

Fait à Niort, le 19 mars 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
 Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Didier DORÉ

annexe I à l'arrêté du 19 mars 2019

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL
FRESSINES	3 – CELLES SUR BELLE	RIPOLLI Jean-Pierre <i>suppléant :</i> BALOTHE Paulette	CHAIGNEAU Michel <i>suppléant :</i> SUIRE Annick	LEDOUX Nadine <i>suppléant :</i> -
FRONTENAY ROHAN ROHAN	5 – FRONTENAY ROHAN ROHAN	MAGNERON Michel <i>suppléant :</i> POUPINOT Claude	GAUTIER Dany <i>suppléant :</i> GRELARD Marcel	TAINON Serge <i>suppléant :</i> BODU Hugues
GRANZAY-GRIPT	5 – FRONTENAY ROHAN ROHAN	COUTRET Sonia <i>suppléant :</i> -	ROUSSEAU Micheline <i>suppléant :</i> -	BARRAULT Guylaine <i>suppléant :</i> -
JUILLÉ	9 – MIGNON ET BOUTONNE	GENTET Nicole <i>suppléant :</i> TRIBOT Manuel	JOUANNET Gaëtane <i>suppléant :</i> VISENTIN Eric	TERRASSON Colette <i>suppléant :</i> -
JUSCORPS	14 – PLAINE NIORTAISE	BLAUD Didier <i>suppléant :</i> RIVET Damien	GUILLET Patrick <i>suppléant :</i> -	AUTIN Dominique <i>suppléant :</i> -
LEZAY	3 – CELLES SUR BELLE	JANCHÉ Marylène <i>suppléant :</i> NICOLAS Jacqueline	GUILMENT Bernard <i>suppléant :</i> MAGNAIN Christian	PROUST Brigitte <i>suppléant :</i> -
LIMALONGES	8 – MELLE	BOUSSER Albert <i>suppléant :</i> -	JOLY Philippe <i>suppléant :</i> GUILLAUD Hervé	SILLARD Marie-Hélène <i>suppléant :</i> -